

ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

Decret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

☐ Mme ☒ M

Nom(s) : HERELLE

Prénom(s) : Dario Steeve

Date de naissance : 03/12/1994 Lieu de naissance : Fort-De-France

Nom(s), prénom(s) et date de naissance des ayants droit :

A élu domicile auprès de l'organisme suivant :

Nom de l'organisme : Centre communal d'action sociale

Si applicable*, élection de domicile effectuée au titre de la commune ou de l'arrondissement :

Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) : Mme Christine QUILLERY, Vice-Présidente du CCAS

Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément :

Numéro d'agrément :

Adresse postale : 1 place Maurice Gunsbourg - 92140 Clamart

Courriel :

Téléphone : 01 71 16 75 60

Son adresse postale est la suivante :

Nom(s) : HERELLE Prénom(s) : Dario Steeve

Centre communal d'action sociale

1 place Maurice Gunsbourg

92140 Clamart

DURÉE DE L'ATTESTATION

L'élection de domicile est accordée pour une durée d'un an.

Date de validité de l'attestation : 29/11/2024 au 21/11/2025

Il est recommandé de demander le renouvellement de l'élection de domicile au moins deux mois avant sa date d'échéance

Date de première domiciliation au sein de l'organisme : 29/11/2024

Fait à Clamart

le 29/11/2024



SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME

* Si l'organisme domiciliaire est un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ou un centre communal d'action sociale (CCAS) dont la commune est divisée en arrondissements.